

## LOCATION DE STAND UP PADDLE

Le CLAS de la Rochelle propose à ces agents la location d'un ou de deux Stand Up Paddle.

### La location comprend

- 1 stand up paddle (SUP) + 1 leash
- 1 pompe + 1 manomètre + 1 tuyau flexible
- 1 aileron
- 1 sac de transport
- 1 gilet de sauvetage (plusieurs tailles disponibles)
- 1 pagaie

## PREAMBULE

Priorité de location : Si plusieurs demandes sont faites pour un même week-end (ou deux jours dans la semaine), la priorité sera donnée à la personne qui aura le moins loué le SUP.

Pour le week-end, la demande de location devra se faire au plus tard le jeudi matin pour une réservation le vendredi en fin de journée afin d'éviter la facture et de réceptionner les chèques de location et de caution avant le prêt.

Pour la semaine, la demande de location devra se faire deux jours avant.

Le demande de location se fera par mail : bureau CLAS <CLAS\_La\_Rochelle@univ-lr.fr>

Le chèque de caution pourra être conservé pendant une saison entière.

## TARIFICATION

8 € / SUP/ Week-End (du vendredi fin de journée au lundi matin) ou deux jours.

## CONDITIONS GENERALES :

Le SUP doit impérativement être ramené au point de départ de la location (Batiment ILE, RdC) à l'exception d'un accord préalable avec le bureau.

A partir du transfert du SUP au locataire, celui-ci devient responsable du SUP, ainsi que du matériel loué avec.

Le SUP est à rendre complet et avec les mêmes équipements que lorsqu'il a été pris.  
Tous les objets de prêt sont à rendre dans un état irréprochable (rincé à l'eau douce).

Tous les dommages causés sont à signaler immédiatement.

En cas de prêt du Stand Up Paddle à une tierce personne, le locataire porte l'entière responsabilité des dégâts qui pourraient être causés au SUP par cette personne.

Pour chaque location, un gilet de sauvetage sera impérativement remis aux locataires. Le port de l'équipement de sécurité est "obligatoire", et le CLAS La Rochelle décline toutes responsabilités en cas

d'accident. En cas d'accident, les assurances en jeu sont celles de l'utilisateur en aucun cas le CLAS est responsable.

Le locataire s'engage à utiliser le SUP avec soin, à pourvoir à son entretien, à régler tous dommages causés à celui-ci, amendes et dépenses pour toute infraction, etc...

Le locataire porte responsabilité en cas de vol pendant la durée de location, le SUP se trouve sous son entière garantie et sous sa garde. Un vol doit être immédiatement signalé pour que le dommage soit transmis au service public d'ordre / police.

Recommandation : un cours d'initiation au SUP, préalable à la première utilisation est fortement conseillé pour les novices.

## ATTESTATION DES CONDITIONS DE LOCATION

Le locataire du matériel,

- reconnaît avoir reçu le matériel en parfait état de marche et avoir reçu les consignes de fonctionnement de ce matériel
- affirme posséder les connaissances et l'expérience nécessaires à l'utilisation du matériel et à la navigation envisagée
- s'engage à utiliser le matériel confié dans les conditions normales d'utilisations
- affirme avoir pris connaissance des conditions météo avant d'effectuer la navigation notamment le sens, la force du vent et les coefficients de marée pour anticiper les courants qui peuvent emmener l'utilisateur au large
- affirme connaître les risques potentiels liés à l'activité, reconnaît savoir nager, s'engage à porter le gilet de sauvetage et de rester à moins de 300 m d'un abri pendant la navigation
- affirme connaître la réglementation maritime pour les SUP (<https://www.standup-guide.fr/info/reglementation/division-240>)
- reconnaît qu'il est responsable juridiquement du matériel loué, dès la prise en charge du matériel et jusqu'à sa restitution
- s'engage à verser en cas de perte ou de casse de ce matériel, le montant des frais de réparation ou de remplacement de ce matériel
- atteste sur l'honneur posséder une responsabilité civile individuelle agissant pour l'activité stand-up paddle

CAUTION OBLIGATOIRE : 200 euros par Stand Up Paddle

- Stand Up Paddle BLEU
- Stand Up Paddle ORANGE

Le ..... à .....

Signature du locataire :  
(précédée de la mention  
« lu et approuvé »

Information Chèque :